



EXTRAIT N°04/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, <u>Conseillers municipaux</u> : M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, M. ADELAIDE Michel, Mme Sandrine RIERNY, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.
En début de séance :		
Présents	28	ABSENTS EXCUSES : M. ARETO Joseph, (procuration à M. Claude ADELE), Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. Jean-Christophe ROSELET), ATHANASE Rémy.
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane.
En cours de Séance :		
Présents	28	M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), M. José SOUDOUCOM.
Préfecture Martinique Contrôle de légalité REÇU LE		
02 FEV. 2021		

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MISE EN PLACE DES COMITES DE QUARTIER ADOPTION DE LA CHARTE DES COMITES DE QUARTIER

Le maire expose :

La loi dite Démocratie de Proximité du 27 février 2002 est venue renforcer le cadre d'intervention des habitants à la vie publique locale. À ce titre, l'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales permet la création de conseils de quartier dans les communes de plus de 20 000 habitants.

La réponse ministérielle à la question n°59832 du 19 janvier 2010 est venue préciser que cet article trouvait à s'appliquer dans les communes de moins de 20 000 habitants, dès lors qu'elle ne s'accompagne pas de l'institution d'adjoints délégués aux quartiers. Ces conseils de quartier ont un rôle consultatif et constituent une force de proposition de premier ordre contribuant ainsi à l'efficacité de l'action publique communale, qui les associe aux décisions dans un esprit de concertation, de dialogue et d'échange.

Le conseil municipal en fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement, étant entendu qu'ils ne peuvent disposer de la personnalité juridique des personnes morales. Ainsi dix comités de quartier ont été mis en place lors de la précédente mandature, ainsi répartis :

Secteur 1 : Gondeau – Bois Neuf – l'Ermitage Gonnier – l'Etang – Fonds Epingle – Montrose – Lotissement Petit Berry

Secteur 2 : Chapelle – Morne Bossu – Sérail – Balata – Fond Pérez – Rivière Roche

Secteur 3 : Derrière Bois – Balleu – Choisy – Cité Luco – l'Allée – Choco – Bois Neuf

Secteur 4 : Rivière L'or – Morne L'Illet – Destreilles – Derainville – Fonds Zombi – Vallée Heureuse – En Cacao Habitation Desfourneaux

Secteur 5 : Presqu'île – Derrière Morne – Cité Rivière Blanche

Secteur 6 : Durand – Goureau – Séailles – La Cherry – l'Habitué – Rivière Blanche

Secteur 7 : Bourg – Belle Étoile – Cité du Stade – Cité Goureau – Rosière 1 et 2 – Chemin Cark

Secteur 8 : Grosse Gouttière – Rabuchon – Morne Poirier – Hermitage Lacroix-Bois du Parc – Ermitage Lagarde – Morne Basset – Rivière Monsieur – Bambou Duchamp

Secteur 9 : Morne des Olives – Hôtel des Plaisirs

Secteur 10 : Long Bois – Salubre – Fond Cacao – Rousseau

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

DE RENOUVELER ces comités de quartier pour la nouvelle mandature 2020/2026, ainsi que la charte qui en définit les modalités de fonctionnement. Les conseillers municipaux qui siégeront au sein des différents comités de quartier seront désignés lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 janvier 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

